

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 61 (1999)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NE



Reflets de l'assemblée annuelle

L'Association neuchâteloise pour l'équipement technique de l'agriculture a tenu ses assises le 5 mars 1999 sous la présidence de Francis Schleppi. Dans son introduction le président évoque les contraintes et les contradictions de la PA 2002 qui enferment le paysans dans un véritable carcan. D'un côté la profession devrait être euro-compatible et de l'autre, l'on augmente les salaires des autres secteurs de l'économie.

C'est devant une nombreuse assistance que F. Schleppi a présenté le rapport de gestion de l'exercice 1998. Durant cette année, les cours pour le permis G ont été suivis par 76 candidats et 74 ont réussi l'examen grâce à une excellente préparation. Les membres de l'Association bénéficient d'un rabais sur la finance de cours. L'ANETA prend également en charge une part des frais de contrôle des pulvérisateurs. Une ressource importante pour l'Association est la commercialisation des produits de la maison Blaser: réductions de prix pour les membres et ristourne pour l'ANETA sont des avantages non négligeables.

L'assemblée est informée que le Comité directeur suisse a tenu sa séance d'été de deux jours dans le canton de Neuchâtel et que le président Schleppi a été nommé vice-président suisse lors de l'assemblée annuelle de l'ANETA.

Les comptes de l'exercice présentés par Robert Tschanz, gérant de l'ANETA, sont bouclés avec une augmentation de fortune de l'ordre de Fr. 1900. Les factures impayées sont toujours un souci pour le gérant qui doit parfois en arriver à la mise aux poursuites des récalcitrants. L'Association suisse ayant augmenté sa cotisation de Fr. 3., l'assemblée accepte de porter sa propre cotisation à Fr. 35. par membre, journal «Technique Agricole» compris.

L'autorisation de rouler à 40 km/h pour les tracteurs agricoles a évidemment fait l'objet d'explications de la part du président et de M. Walter Hirsiger, du Service de prévention des accidents dans l'agriculture – SPA. Compte tenu des exigences requises pour l'équipement des véhicules rouillant à 40 km/h, en particulier des freins, le président Schleppi affirme que chaque minute gagnée coûtera quelques sous...

Afin de rouler à 40 km/h, l'ANETA a mis sur pied un cours de conduite, le G40, homologué par l'OFROU, Office fédéral des routes. Cette formation pratique de deux jours autorise le détenteur d'un permis G à rouler à 40 km/h après que le Service automobile ait annoté la participation à ce cours dans son permis.

A l'unanimité, l'assemblée accepte une résolution concernant les contrôles antipollution des tracteurs. En effet, lors de l'instauration de ces contrôles et après discussion avec l'ANETA et l'USP, le Conseil fédéral avait accepté de les faire tous les quatre ans pour les véhicules munis d'une plaque verte. Ceci pour tenir compte du nombre d'heures d'utilisation toujours assez faible pour ces véhicules. Dans la même ordonnance, qui a autorisé de rouler à 40 km/h, l'autorité fédérale a ramené la périodicité des contrôles à deux ans, sans argument valable et sans consulter l'Association centrale.

En conséquence, l'Association neuchâteloise pour l'équipement technique de l'agriculture demande à l'ANETA d'intervenir énergiquement auprès de l'autorité fédérale afin de maintenir à quatre ans les contrôles antipollution des véhicules munis d'une plaque verte.

Le directeur de l'Association suisse, M. Werner Bühler, qui prendra sa retraite en septembre prochain, est venu spécialement de Riniken pour prendre congé de la section neuchâteloise pour laquelle il forme ses meilleurs vœux. Monsieur Bühler est chaleureusement remercié pour son travail et sa disponibilité vis-à-vis des responsables des sections. Au nom de l'assemblée, un modeste souvenir lui est remis par le comité.

A l'issue de la partie administrative,

M. Philippe Jeanneret, «Monsieur météo» de la TV romande, a présenté les multiples paramètres dont doit tenir compte Météo suisse pour prévoir le plus exactement possible le temps qu'il fera quelques jours à l'avance, comme le souhaitent les gens de la terre... Excellent conférencier, M. Jeanneret a su captiver son auditoire et répondre aux nombreuses questions posées.

Francis Schleppi

Prochain n° de

Technique Agricole 7/8/99

Date de parution: 17 août 1999
Délai pour les annonces:
28 juillet 1999

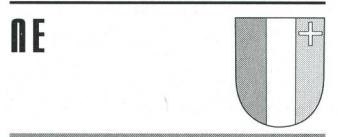
Les thèmes:

- Foire forestière de Lucerne
- Championnat suisse et européen de labour
- Championnat suisse de conduite de tracteur: Championnat du jubilé

A suivre... Entreposage de fourrage grossier

publimag

Informations: Publimag, téléphone 01 809 31 11



pionnat suisse en septembre prochain.

Participants

Les conductrices et conducteurs de tracteurs domiciliés dans le canton de Neuchâtel, possédant un permis de catégorie G ou un autre permis autorisant la conduite de tracteurs.

Concours d'habileté pour conducteurs de tracteurs

**Dimanche 25 juillet 1999
aux Ponts-de-Martel**

Le concours d'habileté est l'occasion de prouver sa maîtrise pratique autant que ses connaissances théoriques dans l'utilisation d'engins agricoles. Cette année, il désignera les concurrents neuchâtelois qui s'aligneront sur la ligne de départ du Cham-

Catégorie Finances

- | | |
|--------------|----------|
| A 14–17 ans | Fr. 20.– |
| B 18 et plus | Fr. 25.– |

Les véhicules sont mis à disposition par l'organisateur.

Inscriptions: jusqu'au 10 juillet 1999, dernier délai.

Nom:

Prénom:

Adresse:

NPA: Lieu:

Date de naissance:

Tél.:



A renvoyer à M. Robert Tschanz, Les Scies, 2042 Valangin